

DISCUSSION DELIB 9

Le Maire : « Sur cette désignation je vous propose les nominations pour représenter la Ville de Monsieur El Arbi ABBI et de Madame Cécile DUMOULIN. J'ai une troisième demande qui m'est arrivée de la part de Monsieur MARIOJOULS. Alors puisqu'il y a trois personnes, et que nous avons... oui auparavant est-ce qu'il y a des commentaires ou des questions sur ce sujet ? Alors il y a Madame GERMANY d'abord. »

Madame GERMANY : « Oui bonsoir, Alors oui j'ai un commentaire à faire. Donc en effet je soutiendrai plutôt la candidature de Monsieur MARIOJOULS parce que je pense que Madame DUMOULIN est déjà très occupée par ses fonctions de Député, de Premier Adjoint... ».

Le Maire : « Merci de se préoccuper de son sort. »

Madame GERMANY : « Et je pense que ça serait bien qu'un élu de l'Opposition de Gauche soit présent en plus dans ce Conseil de Surveillance. »

Le Maire : « Bien merci de commentaire. Monsieur MARIOJOULS veut apporter un commentaire. »

Monsieur MARIOJOULS : « Oui s'il vous plaît, merci Monsieur le Maire. Les grands esprits se rencontrent, je vais aussi trouver cet argument pour essayer de vous convaincre, je pense effectivement que Madame DUMOULIN a beaucoup d'activités, que sa tâche au niveau national est très, très prenante, que le boulot qu'elle va avoir dans les jours, les mois et les années vont croître et, par conséquent, je pense qu'il faut diviser le travail politique et c'est la raison pour laquelle je vous suggère de m'élire. Moi je souhaiterais être membre titulaire, je le dis d'emblée pour éviter toute confusion, voilà, et bien oui, parce que là vous prévoyez un suppléant, le suppléant ne m'intéresse pas c'est être titulaire qui m'intéresse. Si vous voulez j'ai deux remarques. J'ai une première remarque, une remarque de fond qui est que vous présentez, je suis sérieux s'il vous plaît, au Conseil de Surveillance, vous présentez deux personnes, deux membres du Conseil Municipal, tout à fait éminents par ailleurs, jamais il ne me viendrait à l'esprit de remettre en cause leurs compétences mais qui procèdent du corps médical, or ce n'est pas grave en soi, ce n'est pas une insulte que je fais là, quand je regarde la manière dont les trois collèges sont composés dans ce Conseil de Surveillance, vous avez de même taille un collège qui représente les collectivités territoriales, vous avez un collège qui représente le personnel de l'hôpital puis vous avez un troisième collège de personnalités qualifiées, alors si dans le collège des collectivités territoriales vous piquez des gens du personnel médical, vous les mettez en plus, vous allez déséquilibrer l'équilibre fragile et subtil que Madame la Ministre a mis en place. Donc je pense, pour ne pas aller contre ce souhait d'équilibrer ce Conseil de Surveillance, qu'il ne faut pas que les deux représentants de la Ville soient du corps médical. Ca, ça me semble être un argument majeur. Après il y a un dernier argument, et je m'en tiendrai là, je ne souhaite pas être membre du Conseil de Surveillance, je souhaite également, je le dis pour convaincre de voter pour moi, je souhaite également me présenter à la présidence du Conseil de Surveillance qui est élu pour 5 ans dans la mesure où le rôle de ce président est très important, dans la mesure où la politique de Madame la Ministre de la Santé est une petite nocive, on a vu la manière où elle taillait à la serpe les hôpitaux et c'est lamentable. Par conséquent il faut que quelqu'un soit contre cette politique qui est inacceptable et je vous engage à voter pour moi. »

Le Maire : « Bien Monsieur MARIOJOULS. Je vais donner la parole à Monsieur JAMMET d'abord. »

Monsieur JAMMET : « Oui, Monsieur le Maire, au vu un petit peu des interventions, moi je crois que l'on peut ne pas être d'accord en politique mais je ne crois pas qu'il faille mettre en cause des personnes ou leurs capacités à être représentées quelque part, je vous le dis très tranquillement. Pour le reste, par rapport à ce Conseil d'Administration de l'hôpital, je ne crois pas que l'on puisse arriver au sein de ce Conseil à une candidature de consensus, je crois que ce n'est pas souhaitable. Moi j'y mettrai un vote politique à Gauche, d'une part parce qu'il y a des menaces comme l'a dit Monsieur MARIOJOULS, qui pèsent sur l'hôpital, il suffit de vous rapporter à Mantes-la-Jolie, par exemple sur l'hôpital, le CHU de Mantes, à la presse locale dernièrement, que ce soit notamment les histoires autour du SAMU avec ce véhicule sous-traité par une société privée à la suite d'un appel d'offres et qui s'avère justement n'être pas capable de traiter les urgences, les menaces qui pèsent actuellement sur la cardiologie, moi je souhaite que l'on est des élus qui se battent et qui empêchent la destruction de notre système de santé. Pour ce qui concerne la candidature moi je regrette pour ce qui me concerne en tant que groupe d'avoir été informé très tard et de manière contradictoire par le reste des Conseillers d'Opposition. Ceci dit, je le répète, j'émettrai un vote politique de Gauche parce que je crois que l'hôpital n'est pas neutre et que la politique de santé elle amène des choix politiques clairs et conséquents à mettre en œuvre. Je ne sais pas si Monsieur MARIOJOULS sera président de l'hôpital et qu'il sera jugé apte par ses pairs à gérer dans l'optique dans lequel le Gouvernement veut que l'on gère, ce que je souhaite c'est que l'on est un élu qui se batte et qui défende notre politique de santé. C'est la raison pour laquelle je voterai à Gauche je le répète. »

Le Maire : « Merci Monsieur JAMMET, je vais passer la parole à Madame DUMOULIN. »

Madame DUMOULIN : « Oui juste un petit mot pour remercier les élus de l'Opposition pour autant de sollicitude à mon égard. Sachez que depuis un an que je suis députée j'ai toujours assuré mes missions à l'hôpital et je n'ai manqué aucun Conseil d'Administration que j'ai présidé en l'absence de Monsieur le Maire. Donc c'est une mission que je continuerai à exercer si le Conseil en décide et pour dire à Monsieur MARIOJOULS que c'est un Conseil de Surveillance, que le budget ne sera pas voté par le Conseil de Surveillance, qu'il aura un rôle beaucoup plus consultatif et pas un pouvoir exécutif. Donc qu'il en soit informé et peut-être sa déception sera moins grande, voilà. »

Le Maire : « Bien merci Madame DUMOULIN. Je veux dire à Monsieur MARIOJOULS qu'il a quand même réussi dans la même prise de parole à saluer la volonté de la Ministre d'avoir une représentativité telle que vous l'avez décrite et en même temps dire que finalement il n'y avait que ça qui convenait parce qu'elle avait mis en œuvre, mais je n'en attendais pas moins de vous. Sur ce, je veux d'abord attirer votre attention avant de passer au vote sur le texte de la délibération dans laquelle il y a deux erreurs. La première est que ce n'est pas Monsieur EL ARBI mais ABBI car El Arbi étant son prénom. La deuxième chose en réalité il s'agit de deux membres titulaires et non pas d'un membre titulaire et d'un membre suppléant. Ce qui veut dire qu'afin que nous puissions passer au vote je vais faire voter, si vous le voulez bien, d'abord à main levée, puisque que des gens veulent que l'on vote à bulletin secret. Bien tout le monde est d'accord pour voter à main levée ? Je vous remercie. Nous allons donc maintenant voter les candidatures les unes après les autres puisqu'il y en a trois pour deux titulaires. Alors pour la candidature de Monsieur MARIOJOULS qui est Pour ? Très bien. Pour la candidature de Monsieur ABBI, qui est Pour ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Alors ensuite nous allons voter pour Madame DUMOULIN, qui est Pour ? Qui

s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Et donc j'imagine que les services ont eu le temps de faire les décomptes. Madame DUMOULIN ne prend pas part au vote pour elle-même et donc sont élus Monsieur ABBI et Madame DUMOULIN, comme membres titulaires du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier François Quesnay. »

Monsieur JAMMET : « Excusez-moi Monsieur le Maire on va encore avoir un problème avec le compte rendu. Il y a un problème parce qu'il y a une conseillère municipale qui a voté trois fois donc je souhaite que chacune puisse voter que deux fois. C'est Madame MORILLON, elle a voté trois fois. Voilà, elle ne peut pas voter pour Monsieur MARIOJOULS, Monsieur ABBI, Madame DUMOULIN. Il faut qu'elle nous dise pour qui elle ne vote pas à Droite. »

Le Maire : « Monsieur JAMMET nous n'avons pas voté trois fois. »

Madame MORILLON : « J'ai fait vraiment un vote à Gauche en votant pour Monsieur MARIOJOULS. »

Monsieur JAMMET : « Pour qui n'avez-vous pas voté, pour les deux candidats, vous n'avez pas le droit de voter trois fois. Respectez les règles Madame MORILLON. »

Le Maire : « Madame MORILLON n'a pas voté pour Monsieur ABBI, je l'ai vu, voilà. Alors puisque ceci est précisé, puisque ces détails sont précisés, que les services ont bien pris en compte toutes ces difficultés pour arriver au résultat que nous connaissons. Nous allons passer à la délibération 10. »

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 17 mai 2010

L'An deux mille dix le 17 mai à 20 h 40

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 10 mai 2010, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel VIALAY, Maire.

Présents : Mme DUMOULIN, Mme MERLIN, M. PEREAU, Mme THOLANCE, M. EL HAIMER, Mme GHAZOUANI, M. DALBIS, Mme TALLA, Mme KRAUS, M. MOSCODIER, Mme MORILLON, M. COPILLION, M. LUDON, Mme GUAIS, Mme AIME, M. RAMI, Mme OSTYN, Mme PHILIPPE, Mme MARNA, Mme PESCHE, Melle MOREIRA, M. MARIOJOULS, Mme DIOP, Mme COSTE, Melle THIEFFINE, M. TAOUZA, Melle GERMANY, M. QUEVAREC, M. JAMMET.

Absents et Excusés : M. BERRICHE, M. RAOUL, Mme LAURENT, M. ABBI, M. MERELLE, M. DEMARQUE, Mme DAVIAULT, M. SARR, M. LAGLOIRE, M. ATROUSSY, M. UZAN.

Pouvoirs donnés à : Mme OSTYN, M. MOSCODIER, Mme MARNA, M. EL HAIMER, Mme DUMOULIN, M. DALBIS, Mme TALLA, M. PEREAU, Mme GHAZOUANI, M. QUEVAREC, Mme THOLANCE.

Absents : M. SANTINI, Mme WADOUX.

Secrétaire : Mme TALLA.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

**DESIGNATION DE
REPRESENTANTS AU
SEIN DU CONSEIL DE
SURVEILLANCE DU
CENTRE HOSPITALIER
FRANCOIS QUESNAY**
(dossier n° 9)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,

Vu l'instruction n° 2010-112 du 7 avril 2010 relative à la mise en place des conseils de surveillance des établissements publics de santé,

Vu le rapport du Maire et l'avis de la commission compétente,

Vu les candidatures de Mme DUMOULIN, M. ABBI et M. MARIOJOULS,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Après vote à main levée,

- 31 voix POUR, 2 ne prenant pas part au vote et 8 CONTRE (Groupe socialiste et citoyen, Décil et Pour changer vraiment) : Mme DUMOULIN,

- 31 voix POUR, 1 ne prenant pas part au vote, 1 ABSTENTION et 8 CONTRE (Groupe socialiste et citoyen, Décil et Pour changer vraiment) : M. ABBI,

9 voix POUR (Groupe socialiste et citoyen, Décil, Pour changer vraiment et Mme MORILLON) et 32 voix CONTRE : M. MARIOJOULS,

DECIDE

- **d'annuler** la délibération n° 7836 du 27 mars 2008 désignant Mme Philippe, Monsieur Abbi et Mme Dumoulin comme membres du conseil d'administration du centre hospitalier Françoise Quesnay,

- **de désigner** au conseil de surveillance du Centre hospitalier François Quesnay les représentants suivants :

- Madame DUMOULIN et Monsieur ABBI, membres titulaires.

Le Maire

Michel VIALAY